

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2024

Extrait du registre des délibérations

Conseillers en exercice :	16
Présents :	10
Pouvoirs :	5
Excusés :	5
Non participé au vote :	
Votants :	
* voix pour :	15
* voix contre :	0
* abstention(s) :	0

Vendredi 6 septembre 2024, à 18h30, en vertu de la convocation du jeudi 22 août 2024, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Gensac la Pallue se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sous la présidence de Monsieur Cédric DUPUY, Maire.

Etaient présent(e)s :

M. DUPUY Cédric, Maire, Mme ARNAUD Isabelle, Mme BOUETARD Sabrina, M. BOURGEOIS Vincent, M. DAGNAUD Christian, M. FAURIE Allain, Mme LEOMENT Adeline, Mme PENOUTY Isabelle, M. POISBELAUD Alain, M. RABY Philippe

Etaient excusé(e)s :

Mme DEHEGER Virginie (donne pouvoir à BOUETARD Sabrina), Mme DELESQUE Patricia (donne pouvoir à M. DUPUY Cédric), M. EICHERT Jean-Marie (donne pouvoir à M. FAURIE Allain), M. MARAIS Alain (donne pouvoir à Mme PENOUTY Isabelle), Mme ROBERT Béatrice (donne pouvoir à M. RABY Philippe)

Etait absente : Mme LAFORGE Julie

A été nommé secrétaire : M. RABY Philippe

2024-06-009 PROJET DE VOIRIE OPÉRATION 31 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A GRAND-COGNAC CORRESPONDANT A LA PART DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE (DSC) VERSÉE EN INVESTISSEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5216-5-IV ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé ;

Vu la délibération n°2022-335 de Grand Cognac relative à l'adoption d'un règlement de fonds de concours permettant de verser une partie de la dotation de solidarité communautaire en investissement ;

Vu le règlement d'intervention de fonds de concours adopté le 14 décembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Monsieur le Maire rappelle que le règlement de fonds de concours adopté par Grand Cognac le 14 décembre 2022, par sa délibération n°2022/335, permet à la commune de solliciter en investissement une part de la dotation de solidarité communautaire pour un montant de 34 167.00 € sur 2024 ;

Considérant l'opération 31 (voirie) de remplacement des bordures avant intervention du département au carrefour des six chemins ;

Considérant l'opération 31 (voirie) de pose de bordures devant la maison d'habitation au carrefour des six chemins (RD 150) ;

Considérant l'opération 31 (voirie) relative aux travaux rue de la Rouche (pluvial, bordures, places de stationnement) ;

Considérant l'opération 31 (voirie) d'aménagement de trottoirs dans l'allée des provisions ;

Considérant l'opération 31 (voirie) de busage de fossés et d'entrées des riverains en enrobé route des barbotins ;

Considérant l'opération 31 (voirie) de reprise d'un trottoir en terre, d'une entrée en enrobé et des trottoirs du fond en béton lavé à la Petite Champagne ;

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Opération 31 « Carrefour des six chemins »	20 343.50 €	Autofinancement	42 196.90 €
Opération 31 « Carrefour des six chemins (RD 150) »	6 629.75 €	Fonds de concours Grand Cognac	34 167.00 €
Opération 31 « Route de la Rouche »	13 228.20 €		
Opération 31 « Allée des Provisions »	13 219.20 €		
Opération 31 « Route des barbotins : busage de fossés et entrées riverains en enrobé »	13 259.75 €		
Opération 31 « La Petite Champagne : reprise de trottoirs et d'une entrée »	9 683.50 €		
TOTAL DEPENSES HT	76 363.90 €	TOTAL RECETTES HT	76 363.90 €

AR Prefecture

016-211601505-20240906-202406009-DE
Reçu le 24/09/2024

Monsieur le Maire précise que le versement d'un fonds de concours par l'agglomération est subordonné :

- D'une part, à l'adoption d'une délibération concordante conformément aux dispositions du IV de l'article L.5216-5-IV du CGCT ;
- D'autre part, à l'émission d'un titre de recette par la commune à l'encontre de l'agglomération conforme aux dispositions du décret n° 2022-505 du 23 mars 2022.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- DE SOLLICITER auprès de Grand Cognac un fonds de concours d'investissement à hauteur de 34 167.00 € pour les projets relatifs à l'opération 31 listés ci-dessus,
- DE L'AUTORISER à émettre le titre de recette correspondant à l'encontre de Grand-Cognac,
- DE L'AUTORISER à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve et autorise cette demande de fonds de concours correspondant à la part de la DSC à Grand-Cognac.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour copie conforme, le 23/09/2024

Le Maire,
Cédric DUPUY



Affiché le 26/09/2024
Transmis au contrôle de légalité

AR Prefecture

016-211601505-20240906-202406009-DE
Reçu le 24/09/2024